

CA1  
EA  
R21f  
1925

DOCS

DOMINION DU CANADA

RAPPORT DES  
DÉLÉGUÉS CANADIENS  
À LA  
SIXIÈME ASSEMBLÉE DE LA  
SOCIÉTÉ DES NATIONS

---

7-26 SEPTEMBRE 1925

---



OTTAWA  
F. A. ACLAND  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
1926

*Prix, 25 cents.*

DOMINION DU CANADA

RAPPORT DES  
DÉLÉGUÉS CANADIENS  
À LA  
SIXIÈME ASSEMBLÉE DE LA  
SOCIÉTÉ DES NATIONS

---

7-26 SEPTEMBRE 1925

---

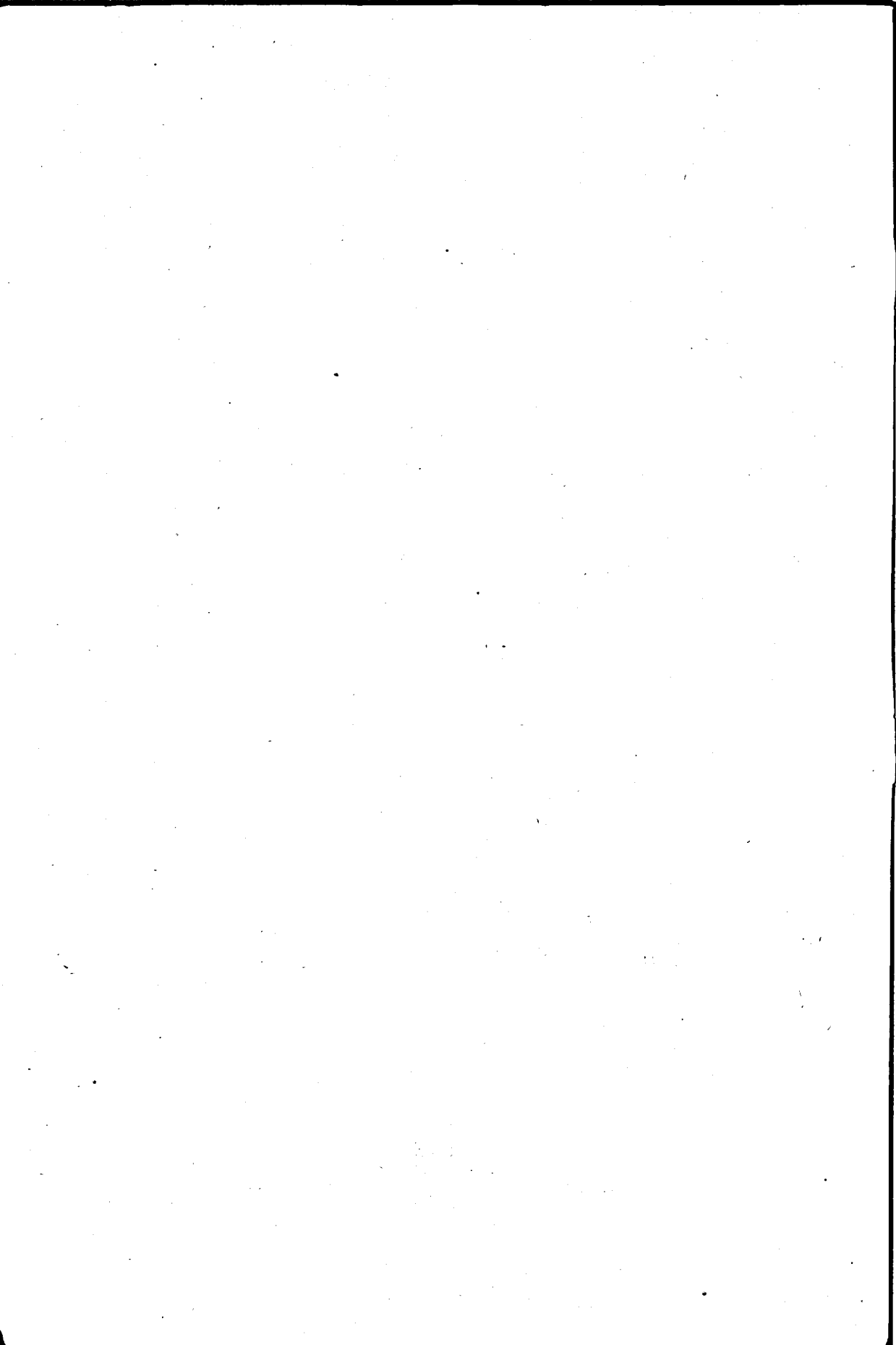


Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

FEB 13 1926

RETURN TO DOMINION LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

OTTAWA  
F. A. ACLAND  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
1926



Nous venons à peine de faire notre apparition dans le monde international. Vous comprendrez que notre jeunesse se réjouisse de la haute dignité que vous venez de lui conférer.

“Notre naissance à la vie mondiale passa presque inaperçue. Notre rapide développement fut marqué par la signature que nous avons apposée au Traité de Versailles. Notre statut politique était aux yeux de l'étranger imprévu et surprenant. Jamais l'histoire n'avait jusqu'à ce jour fourni l'exemple de six pays, égaux entre eux, possédant des institutions politiques autonomes, et avisant, par leurs gouvernements respectifs, un même Roi au nom duquel ils parlent et agissent, à l'intérieur et à l'extérieur.

“La Société des Nations a fait, depuis cinq ans, de grands et indéniables progrès. Les plus sceptiques sont forcés de reconnaître que ses initiatives ont été fécondes.

“Chaque année, mes éminents prédécesseurs ont mesuré le chemin parcouru et indiqué les étapes à franchir. A la clôture de la session dernière, le distingué président de l'Assemblée, Monsieur Motta, résumait la “tentative grandiose” en vue de “substituer à la force matérielle des armes... la force morale du droit”.

“C'est pour que le règne du droit arrive que furent mis à l'étude le projet d'assistance mutuelle et le Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux. C'est pour instaurer l'ordre par la justice que fut envisagé le problème de l'arbitrage, de la sécurité et du désarmement. C'est pour que triomphe l'idéal de solidarité de modération et de douceur que, de nouveau, nous voici réunis dans l'hospitalière république helvétique.

“Le spectacle des délégués, venus chaque année des quatre coins du monde, n'offre-t-il pas, dans sa régularité, quelque chose d'exceptionnel et de rassurant? Ne marque-t-il pas une orientation nouvelle des intelligences et des cœurs.

“J'ai la certitude que, de la collaboration éclairée des politiques, des juriconsultes et des techniciens, groupés dans une atmosphère de dévouement au bien de l'humanité, sortira l'œuvre de justice et de paix. Sans doute, connaissons-nous des hésitations, des traverses et des mécomptes. Mais ces tâtonnements et ces déceptions, inhérents à tout travail de reconstruction, ne pourront que stimuler notre zèle et fortifier nos énergies. L'effort et l'expérience du passé nous donnent la foi dans le succès et l'efficacité des délibérations à venir.”

La Commission de l'Ordre du jour est nommée et l'on procède à la répartition des travaux entre les six commissions dans lesquelles chacun des Etats membres possède un représentant.

Des délégués de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, du Portugal, de la Norvège, du Salvador sont élus présidents des Commissions tandis que les vice-présidents de l'Assemblée sont choisis parmi les représentants du Japon, de la France, du Venezuela, de l'Empire britannique, de la Perse et de la Roumanie.

Le Bureau de l'Assemblée est composé du président et des six vice-présidents de l'Assemblée, des six présidents des Commissions et, cette année, du président de la Commission de l'Ordre du jour.

Le Canada était représenté à la première Commission et à la troisième par Monsieur Hewitt Bostock, président du Sénat canadien; à la deuxième Commission et à la quatrième par Monsieur Philippe Roy, commissaire général du Canada en France; à la cinquième Commission et à la sixième par Monsieur le docteur W. A. Riddell, conseiller permanent du Canada auprès de la Société des Nations. Monsieur Jean Désy, conseiller juridique, agissait comme suppléant, à la première Commission et à la sixième.

Le travail des Commissions a été ainsi réparti:—

- 1<sup>re</sup> Commission.—Questions juridiques et constitutionnelles: amendement à l'article XVI du Pacte, établissement d'une Commission de conciliation auprès de la Cour de Justice internationale, règlement pacifique des différends internationaux; réponses du Comité spécial de Juristes, disposition facultative du Statut de la Cour permanente de Justice internationale.
- 2<sup>e</sup> Commission.—Organisations techniques: contrôle financier de l'Autriche, restauration financière de la Hongrie, communications et transit, organisation de l'hygiène, coopération intellectuelle, enseignement à donner dans les universités et écoles sur les buts poursuivis par la Société, enseignement destiné à propager parmi la jeunesse de tous les pays l'idéal de paix mondiale, conférence économique internationale.

- 3e Commission.—Réduction des armements: renseignements statistiques sur le commerce des armes, munitions et matériel de guerre, fabrication des armes, munitions et matériel de guerre, annuaire de renseignements généraux et statistiques sur les armements terrestres, navals et aériens.
- 4e Commission.—Budget et questions financières: répartition des dépenses de la Société, construction d'une salle de conférences, caisse de prévoyance du personnel, budget de 1926, contributions arriérées.
- 5e Commission.—Questions sociales et générales: trafic de l'opium, répression de la traite des femmes, protection de l'enfance, coopération municipale internationale, réfugiés.
- 6e Commission.—Questions politiques: esclavage, minorités, mandats, rôle de la presse.

Le rapport général du travail accompli par le Conseil et le Secrétariat, durant l'année écoulée, donna lieu à de longues discussions, devant l'Assemblée. Le Protocole de 1924 ne fut pas remis à l'étude. Cependant presque tous les orateurs y firent allusion. Au nom de la délégation britannique, Monsieur Austen Chamberlain, tout en rappelant l'attitude du gouvernement de son pays à l'égard du Protocole, défendit la thèse des pactes régionaux. De son côté, le délégué canadien, Monsieur le sénateur Bostock, déclara que si le Canada n'avait pas jugé possible de ratifier le Protocole, il n'en avait pas moins accepté d'une manière générale les principes d'intérêt universel qu'il contenait. Sa situation géographique particulière et l'expérience de la dernière guerre lui interdisent de s'engager d'avance à intervenir dans les conflits qui pourraient éclater au loin.

Une rapide analyse des résolutions et des vœux adoptés par l'Assemblée montrera l'étendue et l'importance des problèmes étudiés.

#### ARBITRAGE, SÉCURITÉ, DÉARMEMENT.—

La délégation japonaise fit approuver par l'Assemblée une proposition qui tend à obtenir du Conseil que le problème du règlement pacifique des différends internationaux soit soumis à un examen approfondi. Le Conseil est prié de faire rapport à la septième Assemblée sur les progrès réalisables en cette matière.

Une résolution belge fut également adoptée: l'attention des Etats membres de la Société est attirée sur l'avantage que pourrait présenter pour leur sécurité la conclusion de conventions particulières d'arbitrage placées sous les garanties générales du Pacte.

Une proposition espagnole, amendée par la première et la troisième Commission fut adoptée par l'Assemblée, sous forme de résolution. Ce document porte que l'Assemblée, convaincue que le besoin actuel le plus pressant est le rétablissement de la confiance mutuelle entre les nations, proclamant à nouveau que la guerre d'agression doit constituer un crime international, voit avec faveur l'effort fait par certaines nations pour la conclusion de traités d'arbitrage et de sécurité mutuelle conçus dans l'esprit du Pacte de la Société et en harmonie avec les principes du protocole; constate que de tels accords ne doivent pas être limités nécessairement à une région restreinte, mais peuvent s'appliquer au monde entier; exprime le désir que le Conseil fasse un rapport à la septième Assemblée sur les progrès que ces pactes auront fait faire à la sécurité générale. Enfin, l'Assemblée invite le Conseil à procéder à des études préparatoires pour l'organisation d'une Conférence en vue de la réduction et de la limitation des armements.

D'autre part, l'Assemblée considère la Convention sur le contrôle du commerce des armes comme une étape importante vers un système général d'accords internationaux au sujet des armes, munitions et matériel de guerre et invite le

Conseil à poursuivre les travaux préparatoires au sujet du contrôle de la fabrication privée des armes afin qu'ils aboutissent le plus rapidement possible à l'établissement d'un projet de convention à discuter dans une Conférence internationale.

#### ORGANISATIONS TECHNIQUES.—

L'Assemblée, après avoir approuvé le rapport du Comité d'Hygiène, se réjouit de ce que ces travaux seront de la plus grande utilité aux administrations sanitaires des divers pays. Les gouvernements se montrent de plus en plus disposés à recourir à l'organisation de l'Hygiène pour la prophylaxie des maladies transmissibles et l'amélioration des conditions hygiéniques des populations. Cette organisation poursuit ses recherches sur la standardisation des pharmacopées, sur le traitement du paludisme, sur la lutte contre la maladie du sommeil et la tuberculose.

Le Comité d'Hygiène a été chargé par le Conseil d'étudier diverses propositions faites par plusieurs délégations en vue d'unifier les statistiques sanitaires, d'étudier les modes de réglementer la fabrication et le commerce des denrées alimentaires, etc...

Le Comité financier a contribué à l'émission d'un emprunt municipal en faveur de la ville de Dantzig et prêté son concours au gouvernement esthonien pour une enquête sur la situation économique et financière de ce pays.

Le programme de restauration financière de l'Autriche est rempli. La monnaie autrichienne est stable et le budget ordinaire de 1924 accuse un excédent qui a été employé pour couvrir une partie importante du budget des dépenses de capital. La suppression du contrôle est envisagée. L'Assemblée exprime sa satisfaction des progrès accomplis et l'espoir que l'œuvre entreprise par le Comité économique puisse donner rapidement des résultats positifs.

La restauration financière de la Hongrie est encourageante. Dès la première année de l'application du programme de restauration, l'équilibre budgétaire a été atteint et les comptes (juillet 1924—juin 1925) accusent un excédent de soixante et trois millions de couronnes-or. La situation économique s'améliore régulièrement. L'Assemblée félicite le gouvernement hongrois et le Commissaire général. Elle souhaite la conclusion de nouveaux accords commerciaux entre la Hongrie et d'autres pays qui tendront à déterminer en Europe centrale une réduction progressive des tarifs.

L'Office autonome des réfugiés a réussi à établir, depuis le mois de novembre 1923, 700,000 réfugiés qui sont maintenant capables de se suffire à eux-mêmes. Un emprunt de dix millions de livres sterling a été émis en décembre 1924 et la Banque nationale de Grèce a promis une somme de 500,000 livres sterling pour la continuation de l'œuvre entreprise.

Le Comité économique s'est occupé principalement des prohibitions et restrictions à l'importation et à l'exportation, des fausses déclarations en douane, du traitement des ressortissants étrangers et des entreprises étrangères, de la concurrence déloyale, des crises économiques, etc...

Convaincue que la paix économique contribuera grandement à assurer la sécurité des peuples, l'Assemblée invite le Conseil à examiner, dans le plus bref délai, l'opportunité de constituer, sur de larges bases, un Comité préparatoire qui, en s'appuyant sur les organisations techniques de la Société et le Bureau international du Travail préparera les travaux d'une Conférence économique internationale. Le délégué de la France, qui présenta le projet de résolution à la deuxième Commission et à l'Assemblée, insista sur le fait qu'on devra chercher les moyens pratiques de redonner aux peuples une monnaie stable et que toutes les nations—membres ou non de la Société—devront être conviées à cette œuvre de reconstruction.

L'Organisation des Communications et du Transit a étudié, en ce que concerne les transports par voies ferrées, le maintien des unifications accomplies,

avant la guerre, entre certains Etats d'Europe centrale et orientale. La navigation fluviale et maritime, les communications télégraphiques, les transports automobiles ont fait l'objet de rapports techniques. Presque tous les Etats européens ont ratifié la convention générale sur la liberté du Transit ou y ont adhéré. Cette convention sur le régime des voies d'eau navigables d'intérêt international entre peu à peu en application dans toute l'Europe.

Les organes compétents ont été chargés d'élaborer un programme d'organisation et d'exploitation des énergies hydro-électriques, particulièrement en vue de la reconstruction économique de l'Europe.

La Commission de coopération intellectuelle s'est occupée de l'enseignement à la jeunesse des principes et de l'œuvre de la Société. Cet enseignement est quelquefois organisé par les autorités scolaires d'un grand nombre de pays. Suivant le vœu de l'Assemblée, un sous-comité d'experts coordonnera tous les efforts pour habituer les jeunes générations à considérer la coopération internationale comme la méthode normale de conduire les affaires du monde.

Le Conseil fut prié par l'Assemblée d'examiner l'opportunité de convoquer un Comité d'experts représentant la presse des différents continents pour obtenir le perfectionnement des procédés techniques propres à faciliter l'organisation de la paix en diminuant les chances de malentendus entre les peuples et en apaisant l'opinion publique. La presse est considérée comme le moyen le plus efficace d'orienter l'opinion publique vers le désarmement moral—condition et accompagnement du désarmement matériel.

#### QUESTIONS SOCIALES ET GÉNÉRALES.—

La délégation britannique présenta à la sixième Commission le texte d'un projet de Convention sur la suppression de toutes les formes de l'esclavage. L'Assemblée adopta un projet d'accord, de caractère général, qui sera communiqué par le Conseil à tous les Etats membres de la Société et à d'autres Etats que le Conseil pourra spécifier en vue de la conclusion d'une Convention.

Les travaux de la Commission de l'opium et les résultats des deux Conférences de l'opium furent analysés. La Perse ayant demandé qu'on lui indique les moyens de remplacer la culture du pavot par quelque autre culture, une Commission de trois membres devra étudier cette question. La Commission d'enquête prévue par une résolution de l'Acte Final de la deuxième Conférence de l'opium doit être chargée de visiter, s'ils le désirent, certains pays producteurs d'opium et de donner son avis sur les mesures qui pourraient être prises pour réduire cette production aux quantités nécessaires aux besoins médicaux et scientifiques.

Des décisions ont été prises pour la mise en œuvre du programme de la protection de l'enfance, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation de la première enfance.

Dans le Proche-Orient, la Commission pour la protection des femmes et des enfants poursuit son œuvre de secours et d'assistance. A Alep et à Constantinople, des maisons de secours ont été fondées.

Le Service des réfugiés russes et arméniens a réussi, durant sept mois, à faciliter le placement de 18,000 réfugiés. Cinq commissaires seront chargés d'étudier les possibilités techniques de l'établissement des réfugiés et de négocier au besoin l'émission d'un emprunt.

Le projet d'une Union internationale de secours pour les populations frappées de calamités sera révisé et soumis aux gouvernements de tous les Etats.

L'attention des différents gouvernements sera attirée sur l'intérêt d'une coopération, dans les limites de la souveraineté nationale, entre les organisations privées et les organisations techniques de la Société. La création d'une organisation municipale internationale paraît inopportune. Il existe déjà diverses organisations internationales privées qui s'occupent des problèmes municipaux.

## QUESTIONS POLITIQUES, JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES.—

Un Comité-spécial de juristes a formulé des réponses relatives à certaines questions d'interprétation du Pacte. Le Secrétaire général priera les Etats membres de la Société de faire parvenir leurs observations sur les points qui leur sembleront douteux.

L'Assemblée a adopté l'amendement à l'article XVI du Pacte, proposé par le Gouvernement britannique. Cet amendement porte la suppression des mots "en ce cas" qui se trouvent dans le deuxième alinéa du texte original et qui sont devenus inutiles et vides de sens par suite des amendements adoptés par la deuxième Assemblée.

Ont été élus par l'Assemblée membres non-permanents du Conseil pour l'année à venir: la Belgique, le Brésil, l'Espagne, la Suède, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay.

La délégation chinoise a soulevé la question de la situation internationale de la Chine et a réclamé l'appui moral de la Société en vue d'une conférence douanière d'Etats intéressés qui se tiendra prochainement en Chine. L'Assemblée exprime le vœu qu'une solution satisfaisante soit apportée aux questions soulevées par le délégué chinois.

Les délégués de la Hongrie, de la Lithuanie et de la Bulgarie ont exposé leurs réclamations au sujet des minorités. La sixième Commission rejeta une proposition du délégué lithuanien préconisant la création d'une Commission spéciale chargée d'élaborer une Convention fixant les droits et les devoirs de tous les Etats membres à l'égard des minorités. L'Assemblée approuva la procédure suivie jusqu'ici par le Conseil pour la protection des minorités.

La sixième Commission aborda sommairement la question des mandats et décida d'en laisser la responsabilité aux Puissances mandataires, à la Commission permanente des mandats et au Conseil de la Société. L'Assemblée exprima sa satisfaction de l'œuvre accomplie par les Puissances intéressées en exécution des obligations qui leur incombent en vertu de l'article XXII du Pacte et elle exprima en outre l'espoir que tous les membres de la Société appliqueront dans les territoires sous mandat les engagements internationaux qu'ils auront contractés, particulièrement en matière de travail, de commerce des armes et d'esclavage.

## QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES.—

En matière de contributions arriérées, l'Assemblée accepte le règlement du compte de la République Argentine et invite les Etats membres dont les contributions n'ont pas été payées à régler leurs dettes envers la Société.

Le rapport de la quatrième Commission est approuvé. Il porte sur la construction d'une salle des Assemblées et des bâtiments annexes pour le Secrétariat général. Un crédit de 11,700,000 francs est voté dont huit millions pour la construction d'une salle, deux millions pour l'achat du terrain de construction et 1,700,000 pour la construction de l'annexe à l'immeuble actuel du Secrétariat général. Le Conseil nommera une Commission qui, au cas où l'immeuble actuel du Secrétariat serait vendu, indiquera au Conseil si de nouvelles solutions quant au choix du terrain et au groupement des bâtiments doivent être substituées aux décisions prises.

Pour l'exercice 1926, le budget général de la Société des Nations, du Secrétariat, des organisations spéciales, de l'Organisation internationale du Travail et de la Cour permanente de Justice internationale s'élève, y compris les crédits supplémentaires, à la somme totale de 22,930,633 francs-or. L'Assemblée adopte le nouveau barème provisoire élaboré par la Commission de répartition des dépenses et approuvé par la quatrième Commission. Ce barème sera mis en vigueur pour les années 1926-1927-1928. La contribution du Canada a été maintenue à 35 unités sur 937 tandis que la contribution de la Grande-Bretagne a été portée de 88 à 105. La part du Canada sera de \$165,271.06, soit 3.735%



du budget total, ce qui implique une réduction de la part attribuée au Canada les années précédentes.

L'Ordre du jour étant épuisé, le Président (M. Dandurand) prononça le discours de clôture dont le texte est publié en annexe.

Les débats de la sixième Assemblée contribueront à créer un ordre international nouveau et à développer le système des pactes régionaux et des traités d'arbitrage conformément à l'idéal du Pacte de la Société et à celui du Protocole de 1924. Une vaste enquête sur la situation économique internationale se prépare. Elle aura pour objet de découvrir les moyens pratiques d'assurer la sécurité économique, condition essentielle de la sécurité politique.

Enfin l'élection à la Présidence d'un délégué canadien (M. Dandurand) consacre l'importance du rôle que le Dominion du Canada peut jouer dans le domaine extérieur.

(Signé) RAOUL DANDURAND,  
HEWITT BOSTOCK,  
PHILIPPE ROY,  
W. A. RIDDELL,  
JEAN DESY.

## ANNEXE

*Discours de clôture prononcé par le Président de la 6e Assemblée (M. Dandurand) le samedi, 26 septembre 1925*

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Nos travaux sont terminés. Avant de quitter le fauteuil où vos suffrages m'ont élevé, je voudrais, d'abord, m'acquitter d'un devoir et, ensuite, essayer de dégager la leçon que nous donne cette Assemblée.

Au nom de toutes les délégations, j'adresse à la République Helvétique, au Canton et à la Ville de Genève, l'expression de notre reconnaissance. La Suisse est devenue la patrie des nobles projets de pacification internationale. C'est dans le cadre apaisant de ce pays qu'ont pris naissance les grandes idées de conciliation universelle. Hospitalière, raisonnable, disciplinée, la démocratie helvétique nous offre l'exemple de l'union fraternelle de peuples différents par la race, par la langue et par la religion.

En second lieu, nos remerciements s'adressent au chef du Secrétariat général, Sir Eric Drummond. Sa grande et précieuse expérience a dirigé le mécanisme compliqué des organes de notre Société. Puis-je lui demander de se faire notre interprète auprès de ses collaborateurs, à tous les degrés, et de leur dire combien nous avons apprécié l'excellence de leur collaboration quotidienne?

Les rapports nombreux qui nous furent présentés par les six commissions attestent la profondeur de vues, et la sagesse réfléchie des esprits éclairés qui ont participé ou présidé à leur élaboration.

Nous sommes particulièrement heureux de reconnaître l'active sympathie que nous a témoignée la Presse. L'Assemblée se plaît à la considérer comme un facteur mondial d'harmonie. Elle a, dans une résolution, proclamé la nécessité du concours de la Presse en vue de préparer le désarmement moral qui doit précéder le désarmement matériel. Auxiliaire de la Société des Nations dans l'œuvre de paix et dans la formation d'une "conscience nouvelle" de l'humanité, elle saura propager les paroles qui calment les passions et qui tempèrent l'opinion publique.

Plusieurs orateurs ont déjà fait remarquer que cette Assemblée ne devait pas avoir la physionomie et le caractère d'une Académie de Jeux floraux. Notre mission n'est pas de décerner des violettes d'or et des églantines d'argent aux vainqueurs des joutes oratoires. Nous nous réunissons pour envisager les problèmes qui intéressent l'avenir des grandes civilisations et pour chercher, avec une patiente ardeur, à concilier les éléments, parfois disparates, des solutions possibles et acceptables.

On a prétendu à tort que nos réunions manquaient d'éclat. Je serais porté à voir un éloge dans ce que l'on a formulé comme un regret. N'est-ce pas la constatation même du sérieux de nos travaux? En matière sociale, financière, économique et politique, des décisions ont été prises dont on entrevoit les profondes conséquences. Dans tous les domaines ouverts à notre intervention, d'importants résultats sont acquis. Je ne veux que les souligner d'un mot.

Par l'aide apportée aux réfugiés, par le développement de la protection des femmes et des enfants, la Société a voulu sauvegarder le droit des faibles et soulager les misères de ceux qui souffrent.

Il y a lieu de mentionner spécialement le protocole, élaboré par la Sixième Commission, qui tend à faire disparaître les derniers vestiges de l'esclavage. C'est une initiative d'une valeur humanitaire incontestable que nous espérons voir accueillie favorablement par les puissances.

En s'intéressant à l'organisation de l'hygiène et à la réglementation du commerce de l'opium, l'Assemblée a manifesté son désir d'enrayer les dangers qui menacent la santé physique et morale des individus et des masses.

La restauration financière de la Hongrie et de l'Autriche, grâce à l'appui sincère du Gouvernement de ces deux pays, a donné les résultats les plus encourageants.

Les organisations techniques, telles que le Comité financier, le Comité économique, auxquels il convient de joindre la Commission des Communications et du Transit, ont déployé une activité qui mérite d'être signalée. Chacun dans sa sphère d'action a préparé les voies d'une entreprise dont la portée universelle n'a pas échappé aux Membres de cette Assemblée. Tous les Etats admettent que les causes des difficultés et des conflits internationaux prennent souvent leur source dans la vie économique. Aussi, le projet d'une Conférence économique générale a-t-il été reçu avec faveur. La résolution proposée par la Deuxième Commission ouvre un champ d'enquête et d'exploration immense, non seulement dans le but de pallier aux effets, mais de déraciner les causes du malaise que tous les peuples ressentent aujourd'hui si intensément.

D'heureuses perspectives s'offrent également dans le domaine de la coopération intellectuelle. La Commission disposera d'ici peu de l'admirable instrument de l'Institut de Paris. Son rôle ne pourra désormais que s'élargir. Elle devra concentrer son attention sur les projets destinés à diffuser l'idéal de la Société des Nations, à multiplier autour d'elle les amitiés, à faire mieux connaître son œuvre. Cette entreprise ne saurait être poursuivie par une propagande tendancieuse, mais par un exposé loyal et objectif des activités de la Société.

Si la question délicate de la protection des minorités n'a pas fait l'objet d'une résolution précise, elle a néanmoins donné lieu à un débat devant la Sixième Commission. Les opinions exprimées au cours de ce débat permettent, semble-t-il, de constater que la Société poursuit consciencieusement la tâche utile, noble et difficile que les stipulations des Traités lui ont confiée, en plaçant sous sa garantie la sauvegarde des intérêts de certaines minorités nationales. Son action est de nature à inspirer confiance aux populations qui se tournent vers elle. La sagesse des Gouvernements et la loyauté des minorités atténueront progressivement toutes les craintes et toutes les susceptibilités. C'est par les efforts combinés et sincères de la Société des Nations, des Gouvernements intéressés et des minorités elles-mêmes, que pourront s'établir une situation et un régime de fraternité tels que le problème des minorités s'effacera, tant des préoccupations internationales que des préoccupations intérieures des Etats.

Je m'en voudrais de ne pas mettre en lumière l'activité qu'a déployée la Commission des Mandats, afin de développer et de perfectionner l'institution établie par le Traité, et dont le contrôle est confié à la Société. Nous avons la certitude que les Etats mandataires auront à cœur d'améliorer sans cesse les conditions matérielles et morales des populations soumises à leur paternelle et vigilante tutelle.

Il me reste à examiner le sort de cette trilogie désormais classique: "Arbitrage, sécurité, désarmement". Les délibérations de cette Assemblée nous amènent à constater que l'esprit du Protocole élaboré, l'an dernier, demeure intact. Il constitue, à cette heure, un idéal et une règle de conduite. Aucun des principes généraux proclamés par la Cinquième Assemblée n'a été mis en discussion par la Sixième. On a seulement modifié les termes de l'application de ces principes qui ont été la base même de nos délibérations. En fait, l'Assemblée n'a-t-elle pas manifesté son intention de faire dénoncer la guerre d'agression comme un crime international? De nouveau n'a-t-on pas admis la nécessité de l'arbitrage et celle de la sécurité, qui est la condition essentielle du désarmement? Mais, la sécurité, telle que prévue par le Protocole, ne devait-elle pas, aux termes mêmes de ce document et de l'aveu des membres les plus autorisés de cette Assemblée, être nécessairement complétée par des accords régio-

naux, par des pactes entre les peuples qui ont des intérêts communs ou qui se croient plus directement menacés?

Deux méthodes s'offraient pour atteindre le but que s'étaient proposé les auteurs du projet pour le règlement pacifique des différends internationaux: la méthode idéaliste qui, partant de l'idée, voulait accorder les faits humains aux principes; la méthode réaliste qui cherchait un compromis entre les principes et les faits ou qui tentait d'accommoder les idées aux circonstances. On m'excusera d'évoquer Platon et Aristote. Placée entre la méthode du disciple et celle du maître, l'Assemblée a décidé qu'il serait peut-être plus expédient de suivre les enseignements du disciple. Les résultats seront les mêmes. Ce sont les moyens de réalisation ou d'application qui diffèrent. Par des accords particuliers, conclus en vue de la sécurité, les Membres de la Société veulent préparer l'œuvre du désarmement. Par des conventions d'arbitrage, ils se proposent de régler pacifiquement les conflits et les litiges et, de tout cet ensemble de faits, il résulte que l'esprit du Protocole inspire et vivifie l'œuvre de cette Assemblée.

Il n'a pas été jugé opportun de remettre sur le métier le projet d'arbitrage obligatoire universel. Il est fatal, cependant, quelles que soient les voies par lesquelles nous cheminons, que nous atteindrons un jour à ce sommet. Pour peu qu'on y réfléchisse, il n'y a qu'une alternative possible: l'arbitrage ou l'arbitraire. Entre ces deux mots qui, dans le lexique, voisinent et, pourtant, s'excluent, les Membres de la Société n'ont jamais hésité.

Cette brève et superficielle revue des travaux accomplis, au cours des dernières semaines, suffit à démontrer que la Sixième Assemblée n'a pas trompé les espérances que le monde avait fondées sur elle. Son œuvre est de nature à confondre les sceptiques, à convertir les pessimistes, et à donner à tous ceux qui croient en elle de nouveaux motifs de confiance, d'optimisme et de foi. Notre Assemblée a courageusement rempli son devoir et affronté les tâches les plus rudes. Avec une claire conscience de sa mission et de ses responsabilités, elle a tracé le programme des grandes entreprises de demain et ouvert à l'humanité de lumineux horizons.

Mesdames, Messieurs, peut-être vous est-il arrivé, au hasard de vos promenades à travers Genève, de pénétrer dans la petite église de Saint-Paul dont les toits de tuile rouge et le portail roman s'abritent sous le feuillage d'automne. Harmonieux dans ses proportions, riche dans sa sobriété, ce temple moderne aux allures médiévales possède un chef-d'œuvre du peintre français, Maurice Denis.

Le plein cintre de la nef centrale encadre la somptueuse composition qui, partant du maître-autel, occupe toute l'abside et projette jusqu'à la voûte une subtile lumière d'orient. Nous sommes devant une mer calme que le crépuscule enveloppe de pourpre et d'or vert.

Une barque de pêcheur se balance imperceptiblement.

Dans cette barque, des personnages sont groupés autour d'un homme, vêtu d'une robe à longs plis. C'est l'apôtre saint Paul. Il parle à ses compagnons venus de Rome et de Corinthe, de Jérusalem et d'Ephèse, de Chypre et de Thésalonique. Ces paroles s'élèvent dans l'air attiédi: "Il n'y a plus ni Juif ni Grec; il n'y a plus d'esclave ni d'homme libre. . ."

Devant cette saisissante évocation des temps apostoliques, je me suis surpris à rêver qu'un jour, nous pourrions voir, au bord du lac paisible, des hommes de toute religion, de toute croyance et de toute race, acclamant la voix que l'écho fera résonner jusqu'aux confins du monde: "Il n'y a plus ni vainqueur ni vaincu, il n'y a plus d'opresseur ni d'opprimé, car vous êtes tous unis dans la justice et dans la paix."

